

LETTRE D'INFO

DES FOYERS RURAUX DU GARD

Octobre - Novembre 2022



SOMMAIRE

La vie du réseau

Rencontre EVS	P2
AMLC une intense saison 2021 / 2022	P2 - 3
Foyer rural de Vallabrègues : Cours de chant	P3
Agendas	P3 - 5
Nouveau membre dans l'équipe	P5

Autour des assos

Bon à savoir	P6
L'agrément éducation populaire	P7
BAFA	P7
Négociation salariale	P7
La semaine des achats et écologiquement responsable	P8

Le sport

Certificat médical	P8
Pass'Sport	P8
Lancement de la plateforme d'instruction	P8



Facebook : Les Foyers Ruraux du Gard
Site : www.mouvementruralgard.org

Rencontre des Espaces de Vie Sociale

Mardi 11 octobre 2022, dix-neuf représentants d'associations agréées Espace de Vie Sociale (EVS) se sont réunis à Lézan dans les locaux de l'association La Gerbe, afin de discuter et de travailler sur la communication du réseau.

La matinée a commencé par un moment d'échanges afin que chacun puisse présenter aux autres son association. S'en est suivi un second moment d'échange basés sur les valeurs qu'un EVS doit représenter. Chaque personne a dû choisir trois mots qui, pour elle, représentent le mieux un Espace de Vie Sociale. Ce fut un vrai travail de réflexion, d'échange et de débat !

Ce fut, ensuite, dans le soleil et la bonne humeur que le délicieux repas, préparé par des bénévoles de La Gerbe, fût servi. Et après s'être restauré, un petit jeu a permis à tout le monde de se remettre en forme pour une après-midi riche en débats et réflexions.



Les représentants se sont répartis en plusieurs petits groupes. Des documents martyres représentant des exemples de plaquettes de communication leur ont été distribués afin qu'ils puissent travailler dessus. Après une bonne heure de travail et de réflexion, chaque groupe fait part de ses remarques et améliorations à apporter tant sur le fond que sur la forme.

Suite à cette journée de réunion basée sur la communication des EVS et aux différentes idées apportées par les représentants, des supports de communication expliquant ce qu'est un EVS et quel est son objectif vont être créés et proposés aux associations pour une future diffusion.

Nous remercions chaque porte-parole d'être venu représenter son association, de nous avoir donné de leur temps afin de travailler sur ce projet et également un grand merci à l'association La Gerbe pour son accueil et sa convivialité !

AMLC une intense saison 2021 / 2022

Notre atelier chant « LES COPAINS D ACCORDS » a débuté le 20 septembre 2021 avec un effectif de 49 choristes et dans le respect des conditions sanitaires.

Concert remarqué des choristes et participation « pâtisseries », le samedi 27 novembre 2021 lors du marché de Noël organisé par la municipalité.

Notre activité loisirs organisait le 12 Février 2022 une sortie vers AIX EN PROVENCE où, après avoir visité le musée du CALISSON et avoir dégusté cette célèbre spécialité locale, nous nous sommes dirigés vers un music-hall pour un délicieux déjeuner festif suivi d'une Grande revue intitulée « PLUMES ET PAILLETES » : offrant 1 h 40 de show et nous faisant vivre des instants inoubliables dans une ronde de plumes et paillettes pour un tourbillon de rires et d'émotions : un régal pour les yeux et les oreilles des 31 participants.

La Communauté de Commune du Pont du Gard nous a confié l'accueil des chorales et du public dans notre salle des fêtes, le 19 mars 2022 lors de « la rencontre intercommunale de chorales 2022 ».



22 personnes participaient le 7 Mai 2022 à une deuxième sortie à la découverte de la lagune de THAU organisée par notre activité loisirs. Une visite du Musée de l'Etang de Thau a permis de découvrir l'activité principale des riverains : l'élevage des huitres et des moules ainsi que la pêche. Puis déjeuner au restaurant où tout était à volonté à part le plat principal. Enfin l'après-midi, embarquement pour une croisière commentée d'une heure en bateau sur l'Etang de Thau.

220 personnes ont assisté aux 2 concerts qu'ont donnés « LES COPAINS D'ACCORDS » le vendredi 20 mai en soirée, et le dimanche 22 mai en matinée.

Nous avons clôturé cette saison de la meilleure des manières avec un nouveau concert de notre atelier chant pour la fête de la musique le 21 juin, suivi d'une fabuleuse paella, organisée par la municipalité de Comps.

Rendez-vous ont été pris le 5 septembre pour notre assemblée générale et le 19 septembre 2022 pour la reprise de nos activités..



Foyer rural de Vallabrègues : Cours de chant

Aurore, Professeure de chant vous propose des cours individuels dès le mois de novembre 2022.

Le jour retenu sera le lundi (créneaux horaires de 16h30 à 21h00)

Tarif : 290€ par an/ pour 1/2 heure/semaine du 14 novembre 2022 au 30 juin 2023.

Pour que cet « atelier chant » puisse avoir lieu, un minimum de 6 élèves est requis.

Inscriptions auprès de Valérie au secrétariat dès à présent :

- directement au bureau,
- par téléphone : 04 66 59 06 81
- par mail : foyer rural.vallabregues@wanadoo.fr

N'oubliez pas, si le nombre d'élèves exigé n'est pas compté, cet atelier chant ne pourra pas fonctionner...

Agendas

FORMATION : Prendre la parole en public

3 et 17 novembre 2022

Pour réussir ses discours, ses interventions en public (réunion, assemblée générale, conférence, etc) mieux vaut connaître les principes de base de la communication et de l'expression orale.

Mais pas seulement ! Il est indispensable également de connaître et comprendre les attentes de ses différents publics (institutionnels, politiques, presse, adhérents, bénévoles, équipe...)

S'exprimer clairement à l'oral est nécessaire, primordial pour :

- Se présenter.
- Exprimer son point de vue et prendre en compte celui des autres.
- Valoriser son activité, son association.
- Promouvoir un projet.

Les objectifs pédagogiques :

Après avoir identifié les circonstances dans lesquelles ils sont amenés à prendre la parole en public au sein de leur association, les participants pourront travailler sur leur confiance en eux en apprenant à structurer leur discours et à gérer leur communication non verbale.

Les méthodes pédagogiques qui seront utilisées :

Méthodes actives et participatives : jeux d'inclusion, brainstormings, travail en groupe, exercices, mises en situation, jeux d'expression...

FORMATION : Etablir un budget

10 novembre 2022

Formation pour aider les administrateurs des associations ne bénéficiant pas de salariés à construire le budget prévisionnel de son association, outil indispensable pour une bonne gestion de l'association.

Élément stratégique du développement de l'association.

Sera abordé :

- La présentation des comptes en charges et produits
- préparation du fichier informatique pour établir les budgets
- A partir de deux actions programmées : établir le budget prévisionnel pour chaque action
- Etablir le budget prévisionnel global de l'association

Exercice à partir de situation concrètes vécues par le stagiaire au sein de son association, il devra choisir deux actions programmées et établir les budgets prévisionnels associés

Dimanches Verts : 35e Journées de l'Arbre, de la Plante et du Fruit

19 et 20 novembre 2022

Thèmes : Choux - Café, thé, cacao...

Au programme

- Collections variétales, Expositions, Ateliers conférences, Démonstrations, Dégustations : sur les thèmes de la diversité variétale, la sauvegarde des variétés anciennes et locales, les techniques culturales, la multiplication, la libre circulation des semences, la transformation et la gastronomie.
- La Communauté de communes Piémont Cévenol organise un village écocitoyen le samedi : fabrication de produits ménager (DIY), informations, conseils...
- Plus de 180 exposants : Pépiniéristes spécialisés, producteurs, transformateurs, artisans, artistes, associations sur l'environnement et l'agriculture paysanne, librairie spécialisée, pôle restauration, espace enfants.

35^e édition
Les Journées
de l'Arbre,
de la Plante
et du Fruit

CHOUX

CAFÉ, THÉ
CACAO...

SAMEDI >
> VILLAGE ÉCOCITOYEN

19-20 nov. 2022
QUISSAC (30)

06 65 03 70 32 - www.dimanchesverts.org
9h-19h PAF : 4€ / 2 jours : 6€ / gratuit -12 ans

Dimanches Verts, Fruits Oubliés, radio microm, RADIO 16.4 92.2, Quissac

Les Nuits de la Lecture

Du 19 au 22 janvier 2023

Thèmes : La peur

Cette année encore, le Ministère de la Culture propose une dotation de chèques-lire à la CNFR et son réseau. L'attribution de ces chèques Lire est conditionnée à l'organisation entre le 19 et le 22 janvier 2023 d'une action (rencontre-auteurs, conférences, lectures, etc...). Cette action devra associer une bibliothèque et/ou une librairie indépendante et/ou tout acteur du livre et de la lecture, intervenant artistique (auteurs, illustrateur, scénariste, dessinateur de bande dessinée etc...).

Si vous souhaitez participer à la **7ème édition** des nuits de la lecture, contactez la fédération :
04 66 81 78 58

Nouveau membre dans l'équipe



Bonjour, je m'appelle Lola, j'ai 24 ans et je viens d'intégrer l'équipe des foyers ruraux en tant qu'assistante communication et administration.

Je possède un BTS en communication et après une première expérience dans le milieu associatif service civique l'année dernière, j'ai décidé de continuer dans ce milieu qui me parle.



Bon à savoir

Dans le gouvernement d'Élisabeth Borne, pas moins de trois secrétaires d'État ont en main des aspects du monde associatif, chacune avec ses missions particulières, chacune auprès d'un ministre différent.

À tout seigneur, tout honneur, commençons par Marlène Schiappa qui se voit dotée officiellement du portefeuille de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative.

Promotion pour ces secteurs, ceux-ci sont directement placés sous la tutelle de la Première ministre et, nouveauté par rapport au gouvernement précédent, ils sont regroupés sous le même chapeau (auparavant l'économie sociale et solidaire était à Bercy avec Olivia Grégoire et la vie associative rue de Grenelle, auprès du ministre de l'Éducation nationale, avec Sarah El Haïry). Cohérent selon la secrétaire d'État qui a déclaré : « Celles et ceux qui créent des associations ou des coopératives le font car ils pensent que l'on avance mieux ensemble que seul. Ce nouveau ministère réunit toutes celles et ceux qui veulent agir au-delà du profit, qui ne sont pas motivés par l'appât du gain mais par le bienfait pour la société. »

ESS et vie associative

La fiche de poste de Marlène Schiappa est large : « Elle définit et met en œuvre la politique de développement de l'économie sociale et solidaire et promeut, à ce titre, les activités d'intérêt général ou d'utilité sociale qui y concourent. Elle participe à la politique [...] de développement de l'économie responsable, notamment des fondations d'entreprises et du mécénat. Elle incite à la consommation sociale, solidaire et durable [...] Elle définit et met en œuvre la politique en faveur du développement de la vie associative. Elle travaille, en lien avec les ministres compétents, à l'animation des réseaux associatifs » (décret n° 2022-1059 du 29 juillet 2022). La Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) est placée sous son autorité.

Jeunesse et SNU

L'ex-titulaire de la vie associative dans le gouvernement Castex, Sarah El Haïry, garde pour sa part la jeunesse et le Service national universel (SNU). Rattachée au ministre de l'Éducation nationale et à celui des Armées, sa mission est de veiller « au développement de l'engagement civique » et de préparer, en lien avec les autres ministres intéressés, la mise en œuvre du SNU (décret n° 2022-1073 du 29 juillet 2022). À ses côtés, sept membres de son cabinet dont Camille Tubiana qui le dirige, ex-préfète déléguée pour l'égalité des chances, et Thomas Collin, conseiller en charge des politiques de jeunesse et de l'exécution des réformes.

Citoyenneté et CER

Les attributions de Sonia Backès, placée sous la tutelle du ministre de l'Intérieur, peuvent sembler plus éloignées de la vie associative. En effet, elle est « chargée de la citoyenneté » et « favorise l'exercice des droits et le respect des devoirs attachés à la citoyenneté. Elle participe à la définition de la politique d'accès à la citoyenneté. Elle est chargée de veiller au respect du principe de laïcité et du droit d'asile.

Elle prépare et met en œuvre les actions en matière de politique d'intégration des étrangers en France. Elle contribue à la prévention de la délinquance, la prévention de la radicalisation et la lutte contre les dérives sectaires. Elle veille, dans le cadre de la stratégie de lutte contre le séparatisme, à la défense des valeurs de la République et au renforcement de la cohésion nationale » (décret n° 2022-1066 du 29 juillet 2022). C'est sur ce dernier point qu'elle est en première ligne face aux associations puisque c'est elle qui est chargée de faire appliquer le fameux contrat d'engagement républicain (CER) – une épine qu'on a ôté du pied de la secrétaire d'État chargée de la vie associative qui aura beau jeu de renvoyer sur sa collègue lorsqu'on l'interrogera sur le sujet...



L'agrément éducation populaire

Quelle est la durée de l'agrément Jeunesse éducation populaire ?

Depuis la loi du 24 août 2021, l'agrément Jeunesse éducation populaire (JEP) est attribué pour cinq ans (il était illimité auparavant). Les associations actuellement agréées ou souhaitant le demander devront, avant le 23 août 2023, déposer une demande sur la plateforme des démarches simplifiées.

Les pièces à joindre sont les statuts en vigueur, la liste des dirigeants, les deux derniers rapports d'activité, les deux derniers bilans financiers, l'attestation sur l'honneur du respect du contrat d'engagement républicain (à compléter directement sur le site internet).

Associations Mode d'Emploi – octobre 2022

BAFA

Abaissement de l'âge minimal à 16 ans pour s'inscrire à un BAFA (Brevet d'Animation Aux Fonctions d'Animateur)

Le décret a pour objet d'abaisser de dix-sept ans à seize ans l'âge pour s'inscrire dans un parcours de formation préparant à l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Les candidats doivent être âgés de seize ans au moins le premier jour de la session de formation générale pour s'inscrire en formation.

Cette nouvelle décision entre en vigueur dès le lendemain du décret, soit dès le **15 octobre 2022**.

Négociation salariale

NÉGOCIATION SALARIALE EN COURS POUR LA BRANCHE ÉCLAT : UNE POSSIBLE ÉVOLUTION DES DEUX VALEURS DE POINTS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Du fait des trois importantes évolutions du SMIC en 2022, de la très forte inflation, de nombreuses crises affectant l'économie du pays mais aussi de la crise sociale, dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire, les partenaires sociaux de la Branche éclat ont ouvert une négociation pour trouver une juste évolution de l'ensemble des minimas conventionnels à compter du 1^{er} janvier 2023. Ainsi, une proposition d'évolution des deux valeurs de point a été négociée.

Si face à ce contexte, il est primordial de faire évoluer les salaires, il est indispensable de tenir compte également de la situation financière fragile des structures du secteur. En conséquence, les représentants d'Hexopée ont cherché, tout au long de cette négociation, un équilibre entre nécessaire évolution salariale et l'impérative pérennité financière des entreprises.

C'est ainsi qu'un projet d'avenant a été adressé aux Organisations syndicales de salariés pour mise à signature.

Ce texte prévoit les dispositions suivantes :

Au 1^{er} janvier 2023 : une V1 à 6,85€, une évolution nécessaire afin de décrocher le salaire minima conventionnel du SMIC et une V2 à 6,50€ Une clause de revoyure si l'inflation est supérieure à 1,20% en 2023. Respect de l'engagement pris dans l'avenant 182 au sujet de la négociation pluriannuelle de la V1. En cas de signature majoritaire, nous vous confirmerons alors très prochainement l'entrée en vigueur de ce texte

Publication HEXOPEE

La semaine des achats socialement et écologiquement responsables

Ne manquez pas ce rendez-vous incontournable, initié par ESS France et la CRESS Occitanie avec l'ensemble des Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire, qui s'inscrit dans le parcours thématique du Mois de l'Economie Sociale et Solidaire 2022. La Semaine ASER organisée du 14 au 18 novembre 2022 tend à favoriser les rencontres et l'interconnaissance entre les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire et les acheteurs publics-privés, prescripteurs, donneurs d'ordre etc. autour de ces enjeux : RSE, SPASER, Clauses Sociales et Environnementales, Innovation Sociale, Sourcing, Groupement d'entreprises, Consortiums, etc.

Les acteurs impliqués autour de ces enjeux proposent des rencontres pour informer et outiller efficacement les acheteurs publics-privés à mieux appréhender les achats socialement et écologiquement responsables. Ils participent à la construction du programme en inscrivant leurs événements (conférences, ateliers, visites d'entreprises, rencontres d'affaires, etc.) sous cette bannière de Semaine ASER.

www.coventis.org/Achats-Socialement-Ecologiquement-Responsables-2022.html

SPORT

Certificat médical

Pour rappel depuis la saison dernière, **le certificat médical** de non contre-indication à la pratique sportive **n'est plus obligatoire pour les mineurs**. Il est remplacé par une attestation de santé. Concernant les majeurs, une nouvelle réglementation est à venir. **Pour cette saison 2022/2023, la commission médicale et la fédération ont décidé de ne pas appliquer de changement**. Lors de la demande d'une première licence ou dans le cadre d'un renouvellement il est demandé un certificat médical tous les 3 ans. Et dans les années où le certificat médical n'est pas exigé il faut alors présenter un questionnaire de santé, appelé « QS-SPORT ».

Vous pouvez retrouver les informations et les modèles de documents [sur la page du Certificat Médical sur le site de la FNSMR](#).

Pass'Sport

Le Pass'Sport est reconduit pour la saison sportive 2022/2023 !

Pour rappel, **le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive agréée**.

Pour pouvoir bénéficier de cette **aide de 50 €**, le jeune doit avoir entre 6 et 18 ans et doit être éligible à l'allocation de rentrée scolaire ou à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). De son côté l'association doit être affiliée à une fédération sportive agréée et déclarer faire partie du dispositif sur Le Compte Asso.

Une simplification générale du dispositif est apportée cette année. Il est notamment étendu aux étudiants boursiers et jeunes handicapés.

Lancement de la plateforme d'instruction

Depuis le **17 octobre 2022** la plateforme des dossiers de manifestations sportives est opérationnelle dans le Gard.

Tous les dossiers de manifestations sportives qui relèvent du régime de la déclaration ou de l'autorisation devront être systématiquement déposés par l'organisateur sur la plateforme informatique "manifestation sportive" accessible sur le site internet www.manifestationsportive.fr